

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	35 (1955)
<b>Heft:</b>	6
 <b>Artikel:</b>	Situation présente et à venir des échanges commerciaux franco-suisses
<b>Autor:</b>	Huot
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-888136">https://doi.org/10.5169/seals-888136</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Situation présente et à venir des échanges commerciaux franco-suisses

EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR MADAME HUOT, SOUS-DIRECTEUR  
A LA DIRECTION DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Le thème offert à mes commentaires marque à quel point nos amis suisses apprécient la place qui de tout temps leur a été faite sur les marchés de l'Union française et avec quelle attention ils observent l'évolution de ce commerce.

C'est que les échanges extérieurs, l'exportation du travail humain de la Suisse est l'élément même de sa vie économique : plus de la moitié du revenu national provient des échanges; des siècles de paix ininterrompue ont assuré sa richesse et perfectionné l'équipement de ses industries, l'armant d'une technique remarquable dans la compétition industrielle.

La France, au contraire, tout en s'orientant sincèrement vers les problèmes d'intégration européenne, y est moins favorisée par la nature; elle porte le poids de trop de guerres accumulées dans les siècles passés; l'héritage d'une structure qui l'a longtemps incitée à vivre repliée sur son propre marché : 10 % seulement du revenu national français provient du commerce extérieur. Dans l'approche du problème de l'intégration internationale, nous sommes plus gênés, nous Français, par ce qu'on a coutume de considérer comme des avantages que par nos insuffisances. C'est surtout par leurs lacunes que les pays s'accrochent les uns aux autres; celui qui jouit de ce qu'on appelle une « harmonieuse nature », une gamme trop complète des diverses productions, y est moins bien préparé que d'autres.

Je tenais à placer cette réflexion au seuil de l'étude que vous m'avez demandé d'entreprendre; je voudrais voir maintenant comment nos deux pays, si différents structurellement, sont parvenus à poursuivre dans les circonstances présentes leurs échanges traditionnels.

Je voudrais d'abord voir quel a été, dans les grandes lignes, le volume de nos transactions avant et après les quatre années de restrictions financières que vient de traverser la France :

*En 1951, nous importions 30,8 milliards de produits suisses; en 1954, 30,3 milliards.*

Voilà une remarquable stabilité qui semble se rire des œuvres humaines, des programmes de dépenses minusculement établis et de toutes les règles d'économie : la vie du commerce y apparaît là comme un fait naturel que les pressions humaines n'influencent guère.

Cette ligne générale de stabilité se reflète sur l'ensemble des produits manufacturés suisses, puisque ceux-ci représentent 85 % du total des importations suisses en France.

Comment sommes-nous parvenus à ce résultat, alors que normalement, dans le cadre des restrictions qui nous furent imposées pendant quatre ans, le commerce suisse en France aurait dû subir une compression de l'ordre de 40 % des courants normaux de 1951 ?

C'est sans doute qu'en France tous les phénomènes se trouvent heureusement tempérés par l'action complexe des individualismes, que toute action théorique y est à l'avance soumise à l'érosion de la vie quotidienne et que toute tendance, même celle qu'inspire un certain rigorisme, y reste à l'échelle de la plus humaine modération. Mais c'est aussi, je tiens à le souligner très instamment



auprès de vous, que les négociateurs ont toujours déployé tous leurs efforts pour préserver les courants suisses en France, qu'ils ont cherché tous les moyens et recouru à toutes solutions particulières ou exceptionnelles pour en sauvegarder les parties vivaces et pour que pratiquement l'essentiel du commerce franco-suisse soit à l'abri de nos restrictions.

Dans l'autre sens, celui des exportations françaises vers la Suisse, *nous exportons, en 1951, 57,7 milliards de produits français; en 1954, 56,4 milliards (or non compris).*

La Suisse est un pays trop riche, trop à l'avant du progrès dans la coopération internationale pour que ce rapport de balance y soit observé sous l'angle du bilatéralisme : une telle pensée n'influence certainement pas les économistes de votre pays — dont certains sont aujourd'hui ici — qui connaissent à fond ces problèmes et les interprètent avec sérénité et bienveillance.

Cependant, une fraction de l'opinion suisse, moins avertie peut-être, a pu s'émouvoir de ce rapport de balance : je voudrais donc en toute simplicité et amitié, dissiper cette inquiétude et essayer d'en réduire devant vous le véritable sens.

Cette analyse, je la trouve à la page 298 des statistiques officielles de la Suisse pour l'année 1954 : on y voit que nous avons exporté pour 274 millions de francs suisses de produits finis vers votre marché et que nous avons importé pour 324 millions de produits fabriqués suisses auxquels s'ajoutent encore ceux que vous expédiez vers nos territoires d'outre-mer.

Nos principaux concurrents, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis, vendent beaucoup plus de produits fabriqués à la Suisse qu'ils ne lui en achètent.

Ces chiffres m'incitent donc à observer :

d'une part que l'excédent apparent des ventes françaises correspond uniquement à des fournitures de matières premières et, d'autre part, que, malgré de dures difficultés financières, un réel effort a été fait pour maintenir aux produits fabriqués suisses en France une situation exceptionnellement favorable.

L'orateur examine alors quelques cas particuliers et aborde, en premier lieu, le *domaine agricole* :

Les ventes de fruits suisses en France sont passées, de 1951 à 1954, de 277 à 458 millions, celles de lait, beurre, fromages, œufs, de 2,165 à 2,525 milliards.

L'obligation où nous nous sommes trouvés en France de procéder à de sévères restrictions financières s'est conjuguée avec une grave surproduction de produits laitiers sur notre territoire. L'occasion était trop belle pour nos agriculteurs de se débarrasser des importations étrangères; vous pouvez croire qu'ils s'y sont employés avec beaucoup d'énergie, imitant en cela, d'ailleurs, les agriculteurs des autres pays et les agriculteurs suisses

eux-mêmes — qui n'hésitent pas non plus, en cas de surproduction — à fermer leurs portes.

Il faut donc souligner l'effort des négociateurs qui a permis au fromage suisse, dans ces circonstances troublées, de poursuivre tranquillement sa carrière.

En ce qui concerne les *produits chimiques*, constatons d'abord, en général, la stabilisation de l'ensemble du groupe :

— importations du 1<sup>er</sup> semestre 1951 : 2.240 millions, soit sur base annuelle : 4,5 milliards;

— les mêmes importations en 1954 : 4,4 milliards.

Dans cette gamme de productions se distingue tout spécialement l'industrie suisse des colorants qui, par un remarquable effort d'adaptation aux besoins du marché français, en spécialisant ses ventes aux colorants les plus utiles, a su s'ouvrir un débouché de premier ordre en France.

En regard de cette situation prospère, l'industrie française des colorants, complètement désorganisée pendant la guerre, insuffisamment reconstruite dans les premières années d'après-guerre, a dû parfaire son effort de réédification à un moment où la situation générale de disparité des prix français rendait cet effort particulièrement périlleux.

La crise textile générale est venue surajouter à cette situation un nouvel élément défavorable.

Quant aux *industries textiles* elles se trouvent placées depuis plusieurs années devant un très grave problème de restriction de consommation et de saturation des marchés; cette situation, générale en Europe, a rendu plus âpre encore le désir de chaque pays de déverser sur l'autre ses excédents de production. Circonstance spécialement grave pour la France, en pleine disparité de prix avec ses voisins, qui l'obligea à prendre des mesures de restrictions particulièrement sévères et limiter dans certains cas les importations de ce secteur de 80 à 85 % des courants normaux.

Quel a été l'effet de ces mesures sur les ventes suisses en France? En reprenant la totalité de tous les groupes de produits textiles finis, des tissus à la bonneterie, je relève pour le premier semestre 1951, extrapolé sur base annuelle, un montant total de 1.600 millions et pour l'année 1954, un montant de 1.546 millions.

C'est là, me semble-t-il, le fait le plus marquant de la bonne volonté française, dans un secteur particulièrement délicat; on admet, dans ces conditions que notre industrie cotonnière, celle qui est le plus frappée par la crise, s'émeuve — dans un esprit de bilatéralisme que je réprouve, mais que je comprends — de voir la « balance cotonnière franco-suisse », autrefois approximativement équilibrée, se détériorer gravement à son détriment.

Mme Huot aborde enfin le groupe des *industries mécaniques* qui, entre 1951 et 1954, progresse au total de 11 à 13 milliards.

Parlant de l'*horlogerie*, elle déclare :

Je comprends que vous l'aimiez et la défendiez, cette lilliputienne mécanique, qui touche imperceptiblement au cœur de vos montagnes et qu'on entend par toute la terre...

Mais je ne pense pas heurter une fierté nationale bien légitime en disant que la patrie de l'horlogerie ne juxtapose pas complètement avec vos frontières politiques, que de la Savoie à la Forêt-Noire, en passant par les Alpes et le Jura, il y a un groupe de « *Franches-montagnes* » peuplées d'horlogers et qui, géographiquement, ne font qu'un tout.

Le morcellement de l'Europe a séparé en trois tronçons cette industrie unique, et les a soumis à des régimes différenciels; le tronçon français, le plus ancien, a supporté, pendant trois siècles, une guerre tous les vingt ans; le tronçon suisse, en trois siècles de paix, a perfectionné au plus haut point ses installations; il s'est organisé, « confédéré » dans un sentiment profond de fierté professionnelle et régionale. Il a réglementé ses rapports avec les horlogers étrangers, les classant par catégories, n'acceptant de livrer qu'à certains les pièces nécessaires aux fabrications, se dérobant parfois à la coopération dans le domaine de l'équipement en machines d'horlogerie, ou lorsqu'il s'agissait d'acheter aux concurrents étrangers certaines pièces d'horlogerie qu'ils sont particulièrement aptes à produire.

Vous me citeriez certainement de petits faits analogues dans d'autres sens; je veux dire simplement que le nationalisme des tronçons s'est affirmé et que c'est dans ce climat de compétition inégale qu'il faut se placer pour mieux apprécier la place laissée en France et dans nos territoires à l'industrie horlogère suisse, soit par l'application d'un tarif douanier modéré (France 15 à 20 %, Angleterre 33 %, États-Unis 50 %), soit par le maintien de contingents supérieurs aux restrictions que nous eût permis la règle, soit par d'appréciables augmentations dans les territoires d'outre-mer.

Là aussi qu'on me permette de citer deux chiffres : — importation d'horlogerie suisse en France : en 1951 : 458 quintaux, en 1954 : 492 quintaux.

Après avoir commenté en quelques mots les négociations en cours à Berne, l'orateur conclut :

Je tenais simplement à rendre attentive l'opinion de mes auditeurs aux deux notions principales qui, à mon avis, se dégagent de cette étude :

D'une part, les autorités françaises ont, au cours de cette période, fait des efforts réellement efficaces pour sauvegarder l'essentiel du commerce suisse en France et assurer le « respect » des importations traditionnelles.

D'autre part, il ne faut pas attendre du nouvel effort entrepris qu'il conduise pratiquement à une libération totale immédiate; l'intérêt même de nos partenaires étrangers est que cet effort reste en harmonie avec les risques qu'entraîne pour nous la disparité des prix français et avec notre situation financière encore fragile.

